

Compte-rendu
Conseil Municipal du mardi 16 février 2021

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Ajout de trois délibérations à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'ajouter quatre délibérations à la séance du Conseil Municipal : la nomination de deux conseillers délégués, la demande de subvention pour l'aménagement de l'atelier de Monsieur Boulay en salle des associations, la demande de subvention pour le réseau chaleur et le vote de l'acompte sur la participation annuelle au SIVOS

Vote pour à l'unanimité

2. Acompte sur la participation annuelle au SIVOS

Vu que le SIVOS sollicite le versement d'un acompte sur la participation.

Vu la participation totale de 44 022.84€ versée par la commune en 2020

Vu le vote du budget prévisionnel 2021 prévu au mois D'avril.

Considérant le besoin de trésorerie pour faire face aux divers achats scolaires ainsi qu'à la rémunération du personnel.

Monsieur le Maire propose de verser une avance de 15 000€ pour répondre à ce besoin.

Vote pour à l'unanimité

3. Indemnité à un conseiller municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11/06/2020 modifiée par la délibération du 10/07/2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'allouer, avec effet du 01/03/2021 au 30/04/2020 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

Mr David Deshayes, conseiller municipal délégué à la voirie.

Et ce pour un montant mensuel de 75,26 €.

4. Indemnité à un conseiller municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11/06/2020 modifiée par la délibération du 10/07/2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'allouer, avec effet du 01/05/2021 au 30/06/2021 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

Mr David Sangleboeuf, conseiller municipal délégué à l'urbanisme.

Et ce pour un montant mensuel de 75,26 €.

5. Demande de Subvention pour la vidéosurveillance des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux vols qui ont eu lieu dans le passé et les dépôts sauvages constatés et pour lesquels Monsieur le Maire a porté plainte aux points d'apport volontaire et sur la route près du château d'eau, il lui semble pertinent d'installer des caméras de vidéosurveillance à quelques points stratégiques du village : le château d'eau, les points d'apport volontaire et l'atelier communal.

L'installation de cette vidéosurveillance pourrait être subventionnée par la Préfecture de la Sarthe à hauteur de 20 à 80% lors de l'appel à projets « Sécurisation » lancé par la Préfecture du département.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander la subvention relative à l'installation de la vidéosurveillance.

6. Délégation de Service Public Assainissement

Stéphane Ledru s'est entretenu avec Nicolas Gérard de chez Veolia suite à l'échéance du contrat de DSP sur la lagune et l'assainissement collectif.

Monsieur Gérard propose un avenant à la DSP jusqu'au 01/07/2021.

Courant mai, Monsieur Ledru rencontrera à nouveau Mr Gérard pour aborder les points de la DSP à conserver et les points à récupérer en interne.

L'idée est de laisser la technicité à Véolia (hydrocurage, facturation, analyses) et de récupérer l'entretien courant (tonte, nettoyage hebdomadaire).

Monsieur le maire propose un contrat annuel renouvelable de prestations de services, ce qui permettrait de fonctionner et d'apprécier la possibilité pour les agents de réaliser l'entretien, pour une économie de 2000 € par an.

Monsieur le maire a aussi demandé en plus du contrat, le calendrier des interventions du technicien pour que les agents puissent être présents.

Monsieur Gérard viendra faire une proposition concrète de prestation de service.

Monsieur le maire propose donc au conseil de voter la prolongation du contrat de délégation de service public qui lie la commune à Véolia pour l'assainissement par un avenant jusqu'au mois de juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision de rédiger un avenant jusqu'en juillet avec la société Véolia.

7. Vote des tarifs salle des fêtes

Les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été révisés depuis janvier 2018.

Pour information, le nombre de locations de la SDF

2018		2019		2020	
22	Vaisselle	14	Vaisselle	2	Vaisselle
	6		2		1

Depuis 2018, le tarif salle des fêtes est de :

Location de la salle pour le weekend

Habitants commune / hors commune : 220€

location 1 jour semaine : 40€

Tarifs vaisselle : pour mémoire

Location de la vaisselle prix unitaire

1 kit de base: 1€50 (couvert pour 1 personne)

Vaisselle supplémentaire:

Assiette creuse 0€20

cuiller à soupe 0€10

verre à eau : 0€20

Flute champagne 0€30

Carafe 1€00

plateau 0€20

corbeille à pain 0€30

plat de service 3€00

La décision est reportée à un conseil ultérieur.

8. DECISION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement suivantes :

Pour l'installation de la clôture de l'école bleue :

Au compte 2128-39 : 1237.78 € TTC

Pour le remplacement des extincteurs à la salle des fêtes, à l'école verte et à l'école bleue :

Au compte 21568-38 (Autre matériel et outillage d'incendie) : 681.00€ TTC

Vote pour à l'unanimité

9. DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Aménagement d'un espace lié à l'accueil, l'animation et les loisirs dans le cadre de l'Immobilier Public

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	10 000
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	30 000
FNADT	
Conseil Régional (Fonds Région investissement communal)	10 000
Conseil Général (Fonds de relance)	€
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	50 000

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2021**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Vote pour à l'unanimité

10. DSIL

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Réseau chaleur avec le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois qui desservira une école, la cantine, la salle des fêtes et le commerce.

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	19 000
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	38 000
FNADT	

Fonds Chaleur	38 000
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	95 000

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Vote pour à l'unanimité

11. Achat atelier Monsieur Boulay

Monsieur Boulay ayant cessé son activité de charpentier, il propose à la commune d'acheter son atelier, situé 6 rue du lavoir, parcelles B 448, B 449, B 450, B 1076, B 1152, B 1201 d'une superficie de 1578 m², à côté de l'atelier communal technique. Les conseillers estiment que l'atelier pourrait être utile à la commune, notamment comme salle des associations.

Vu l'évaluation du bien faite par Maître Pasquiou en janvier 2020 comprise entre 35 000 et 40 000 €

Monsieur Boulay propose la somme de 35 000€.

La commune décide d'acquérir l'atelier au prix de 35 000€ et charge le maire de réaliser les démarches notariales qui s'y rapportent.

12. Compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Denis CLEMENT, adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Budget général

Fonctionnement

Dépenses 346 076.52 € Recettes 468 365.75 €

Résultat de l'exercice : 122 289.23 €

Investissement

Dépenses 143 033.07 € Recettes 94 156.18 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultats de l'exercice : - 48 876.89 €

Reports 2019 :

Investissement : - 59 880.04

Fonctionnement : 327 647.68

Résultats de clôture:

Investissement : - 108 756.93 €
Fonctionnement: + 449 936.91 €

Résultat global: + 341 179.98 €

Hors de la présence de M. LEDRU, Président, le conseil Municipal se prononce sur le compte administratif

Budget assainissement

Fonctionnement

Dépenses 3 260.00 € Recettes : 6 187.99 €
Résultat de l'exercice : 2 927.99 €

Investissement

Dépenses 501.63 € Recettes : 2 998.80 €
Restes à réaliser : 0 €
Résultats de l'exercice : + 2 497.17€

Résultats de clôture :

Investissement : + 7 102.27 €
Fonctionnement: + 6 491.56 €

Résultat global : + 13 593.83 €

Hors de la présence de M LEDRU, Président, le conseil Municipal se prononce sur le compte administratif.

13. Comptes de gestion

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 pour le budget général et le budget assainissement par le Receveur n'appellent ni observation ni réserve, après en avoir délibéré le conseil valide à l'unanimité les comptes de gestion du receveur.

14. Affectation de résultats

Budget Commune

Le conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :

-Au titre des exercices antérieurs : 327 647.68 €
-Au titre de l'exercice arrêté 122 289.23 €
-Soit un résultat à affecter : 449 936.91 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 108 756.93 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0

Affectation obligatoire : Besoin à couvrir : - 108 756.93 €

Décide

l'affectation en réserve compte 1068 : - 108 756.93 €

l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) 341 179.98 €
(449 936.91-108 756.93)

Budget assainissement

Le conseil Municipal

Constatant que le compte administratif présente un résultat de la section d'exploitation de

- Au titre des exercices antérieurs : 3 563.57
- Au titre de l'exercice arrêté : 2 927.99
- Soit un résultat à affecter : 6 491.56

Un résultat de la section d'investissement de

- Au titre des exercices antérieurs : 4 605.10
- Au titre de l'exercice arrêté : 2 497.17
- Soit un résultat à affecter : 7 102.27

Décide à l'unanimité

L' affectation de l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 7 102.27

L'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 6 491.5

15. Subventions aux associations

Le conseil vote à l'unanimité les subventions aux associations pour 2021 :

Subventions	2020	2021
ACLS	500 (1999)	800
OCCE Coopérative scolaire de Soultré	700	700
Amicale des écoles du SIVOS	400	500
Foyer socio-éducatif collège Bouloire	220	220
Ass générations mouvement Soultré	300	0
Ass Diabétiques de la Sarthe		
Société locale des Anciens combattants Soultré	130	130
Société Musicale du Breil	100	100
Aide Animaux 72		100
Comice Agricole St Mars		
Comité des Fêtes	500	
Amicale sapeurs pompiers le Breil	100	100
Amicale sapeurs pompiers Montfort (pas reçu)	50	
US Breilloise	40	60
Ass Les petits pieds –	150	150
ASSOC ANC AFN du Breil	20	20
CIDFF	65	65
MJC Handball	100	150
USL Tir à l'arc	10	15
Sarth 72	50	40
club Tennis de Connerré (?)	30	45
UNSS collège Bouloire	110	165
Association des topographes sans frontières	100	50
Centre de formation des apprentis CCI Le Mans	40	15
Chambre des métiers et de l'artisanat	10	15
BTP CFA Pays de la Loire		15
Association Française des Sclérosés en Plaque		
Bleuet de France		
APF France Handicap		
Ligue contre le cancer		
TOTAL	3225	3505

Divers :

- Vente maison 1 rue de la Fromenté : M. Sangleboeuf explique qu'il s'est rendu au logement du 1 rue de la Fromenté. Il a constaté une fuite au niveau de la baignoire. L'assurance de la commune va être contactée. Concernant la vente, les locataires acquéreurs montent actuellement leur dossier.
- Consultation : Une consultation du public est organisée du 15 février au 22 mars 2021 sur une installation classée pour la protection de l'environnement. En effet, la SASSO demande l'enregistrement au titre de la rubrique n°2111-1 de la nomenclature des installations classées pour l'exploitation d'un élevage avicole se situant au lieu-dit « le Double Six » sur la commune de Soultré. Le dossier est consultable en mairie. L'avis du conseil sera demandé au prochain conseil municipal.
- Location logement 4 rue de la Fromenté : Denis Clement explique les différents points de réparation à prévoir pour que le logement puisse être loué de nouveau. De nombreuses demandes sont arrivées en mairie. Les personnes intéressées vont être recontactées.
- Logement 1 rue de la Fromenté : Une proposition d'achat par les locataires a été faite à 50 000 €. Les acquéreurs réfléchissent à cette proposition.
- Projet ombrières : Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'ombrières sur la commune suite à sa rencontre avec Mr Gouffé, président de Cenovia. Elles pourraient être installées sur le parking du 8 grande rue et sur le parking de la chapelle. L'investissement serait entièrement pris en charge par Cenovia qui récupérerait aussi les recettes de l'électricité produite. Ces deux ombrières de 36 kWc chacune permettrait de fournir l'énergie à une borne de rechargement pour une voiture électrique. Seul le prix de la location de la borne resterait à la charge de la commune.
- Radar pédagogique : La Préfecture pourrait prêter deux radars pédagogiques pendant deux mois au deuxième semestre 2021. Ces radars seront mobiles et permettront de connaître les infractions sur la commune. Monsieur le Maire reprendra contact en mai.
- Panneau d'informations électronique : La Commission Communication va se réunir pour envisager l'achat d'un panneau d'informations électronique.
- La Commission Travaux se réunira mardi 23 février à 20h.
- Elections Départementales et Régionales : Les élections auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Attention : il y aura 2 bureaux de vote donc deux fois plus d'assesseurs.

Fin du Conseil : 21h50

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 18 mars à 18h30